

L'ESSENTIEL

Lettre d'information de l'Union des Maires de Seine-et-Marne - N°12 - Janvier 2010

| PLAN DE RELANCE

Près de 19500 collectivités locales ont signé en 2009 une convention leur permettant de bénéficier du remboursement anticipé du FCTVA, mesure phare du plan de relance dans le domaine des collectivités territoriales, en contrepartie d'un engagement total de 55,4 milliards d'€ d'investissement prévisionnel.

Dans le cadre du projet de loi de finances 2010, les sénateurs ont, avec l'accord du Gouvernement, amendé cette mesure afin de prendre en compte les difficultés rencontrées par certaines collectivités dans la réalisation de leurs investissements.

Cet assouplissement permettra aux collectivités d'ajouter les restes-à-réaliser de l'année 2009 aux réelles d'équipement réalisées en 2009 au moment de vérifier qu'elles ont atteint le seuil de référence fixé dans leur convention.

Les sénateurs ont également voté la reconduction de ce dispositif en 2010 ce qui permettra aux collectivités qui n'avaient pas pu adhérer au dispositif de bénéficier du remboursement du FCTVA cette année. Le Gouvernement fera à cette occasion un effort de 1 milliard d'€.

| 8ÈME RUBANS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La cérémonie de remise des distinctions aux 12 nouvelles collectivités labellisées en 2009 « Rubans du développement durable » s'est déroulée le 8 décembre dernier et a permis de lancer l'appel national à candidatures 2010. Ces distinctions labellent les collectivités (communes, départements, régions, structures intercommunales, parcs naturels régionaux) qui conduisent des politiques globales de développement durable sur leur territoire, concrétisées de réalisations probantes. Trois critères clés sont pris en compte par le jury : l'organisation de la politique globale, la vision stratégique et les plans d'actions, les actions déjà réalisées.

Clôture du dépôt des dossiers de candidature avant le 30 mars sur : www.rubansdudeveloppementdurable.com

| OUVERTURE DE "PAROLES D'ÉLUS"

Un site participatif des projets TIC au service des territoires, fruit du partenariat entre les associations nationales d'élus et Orange vient de voir le jour : www.parolesdelus.com. Ce site est un rendez-vous donné, tout au long de l'année, aux élus locaux, leurs collaborateurs, cadres et agents territoriaux, désireux de partager leurs expériences autour d'une plateforme de débats et d'échanges consacrés aux TIC mises au service des territoires.

| CONSEIL MUNICIPAL

Le maire peut réunir le conseil municipal chaque fois qu'il le juge utile (art. L2121.9 du code général des collectivités locales). Il a le droit d'annuler la convocation avant la réunion du conseil, sans aucune conséquence juridique. En effet, le maire peut considérer, en raison de circonstances particulières, que la séance qu'il avait programmée doit être annulée. Il est seul juge, en qualité de président du conseil municipal de la motivation de cette annulation. La loi ne fixe aucun délai : l'annulation de la séance peut être portée à la connaissance des conseillers jusqu'à l'heure prévue pour son ouverture, et ce, quelle que soit la taille de la commune.

| RÉFORME DES COLLECTIVITÉS LOCALES

La commission des lois du Sénat a achevé l'examen du projet de loi de réforme des collectivités territoriales en l'amendant. Ainsi sur les 241 amendements déposés, la commission a intégré au texte du projet de loi 151 amendements. Ce projet sera examiné par le Sénat en séance publique à partir du 19 janvier 2010. Les travaux de la commission sont consultables sur : www.senat.fr/commission/loi/travaux.html

FRACTURE NUMÉRIQUE

En décembre dernier le Sénat a adopté la proposition de loi mettant en place les instruments d'une politique de déploiement du très haut débit dans les zones rurales, notamment par la création d'un fonds d'aménagement numérique du territoire. L'objectif est de favoriser la mutualisation des réseaux des opérateurs dans les villes moyennes et l'organisation de la concurrence au profit des consommateurs dans les zones denses.

Le Sénat s'est par ailleurs prononcé en faveur de solutions de montée en débit, en attendant le déploiement généralisé du très haut débit, ainsi que pour la prise en compte de l'impératif d'aménagement du territoire dans l'allocation des fréquences du dividende numérique affectées aux services de télécommunication.

Des dispositions tendant à faciliter le passage à la télévision numérique terrestre ont également été adoptées. A cette occasion, le Sénat a appelé le Gouvernement à soutenir financièrement les foyers situés en zone d'ombre de la TNT. Il est également prévu la création dans chaque département de commissions de transition vers la télévision numérique.

| VAGUE DE FROID

RTE, gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité français, invite les maires à redoubler d'efforts pour maîtriser leur consommation d'électricité aux heures de pointe, durant cette vague de froid qui traverse actuellement la France et qui génère des niveaux de consommation d'électricité exceptionnels en particulier entre 17H et 20H. La modération de la consommation d'électricité des communes (équipements publics, bureaux, mise en lumière, éclairage public) et de leurs administrés aux heures de pointe est donc essentielle. Par des gestes simples chacun peut y contribuer. Ces actions contribuent également à la lutte contre le changement climatique. Les centrales de production répondant aux besoins de pointe sont en effet plus émettrices de CO2 (fioul et charbon). Le niveau historique de 92 400MW pourrait être atteint dans les jours prochains, selon les températures.